ASSOCIATION NATIONALE DES TURFISTES

Association sans but lucratif régie par la loi de 1901
Siège social : 48 rue Foucher-Lepelletier 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
Identification R.N.A. : W751124211
Président : Eric Hintermann

***Adresse postale* : 3 rue Nungesser et Coli 94370 SUCY-EN-BRIE**

Contact mail : associationturfistes@yahoo.fr
Site internet : www.associationturfistes.fr
Page Facebook : *https://www.facebook.com/associationturfistes/*

Lettre aux adhérents n° 54

Bulletin bimestriel de l'Association Nationale des Turfistes

Le 3 juillet 2017

SOMMAIRE

L'éditorial d'Éric Hintermann, président de l'ANT, p. 1
PMU : le président répond aux questions des parieurs, p. 4
1 le compte rendu de la rencontre, par Eric Blaisse, p. 4
2 le bilan de la rencontre, par Alain Kuntzmann, p. 7
Au fil de l'actualité hippique, par Alain Kuntzmann et Eric Blaisse, p. 10
Les enjeux passés au crible, par Alain Kuntzmann, p. 12
Chronique de la régularité des courses, par Eric Blaisse, p. 15
L'ANT à travers la presse, p. 17
Rendez-vous au prochain numéro, p. 19
Adhésion, renouvellement et cotisation, p. 20

L'ÉDITORIAL D'ÉRIC HINTERMANN, président de l'ANT

DIALOGUE AVEC LE PMU : UN CAS D'ECOLE, LE QUINTE.

Le point de vue publié à la une de « Paris-Turf », le 3 avril 2017, dans lequel nous réclamions un dialogue entre les turfistes et les institutions hippiques, avec le PMU en particulier, a connu une suite heureuse le 7 juin 2017. Une délégation du Bureau de l'Association Nationale des Turfistes que j'ai conduite a rencontré le Président du PMU et son état-major. Nous avons eu tout le temps pour exposer les problèmes tels qu'ils sont ressentis par les turfistes. Nous avons fait maintes propositions dans l'esprit positif qui nous caractérise. Cela a été précédé par un travail intense de préparation. Le jour venu, bien documentés, nous nous sommes partagés les sujets avec notre Secrétaire général Eric Blaisse.

L'échange a duré deux heures et quart. Il vous est résumé dans cette Lettre. L'intérêt du dialogue est qu'il nous permet de mieux œuvrer pour les turfistes en ciblant nos propositions et en les

rendant plus convaincantes. Nous écoutons les arguments du président du PMU. Il nous a dit qu'il était également à notre écoute.

Pour prendre un exemple, dans le dialogue avec les sociétés de courses, l'ANT a préconisé la création de deux corps de commissaires professionnels, l'un pour le Trot, l'autre pour le Galop. Nous n'avons cessé de dialoguer avec le président du Trot, M. Dominique de Bellaigue, toujours ouvert à la discussion, qui nous a convaincus que c'était une solution beaucoup trop coûteuse. Notre vice-président Alain Kuntzmann, comme Bernard Barouch, sont arrivés à la même conclusion. Nous avons alors adopté une solution, issue de nos débats avec le président du Trot : Il faudrait instaurer un système de cartons comme au football, jaune de suspension provisoire et rouge de suspension définitive, dont les modalités sont à définir avec les professionnels. Il reste à faire passer cette solution dans la réalité, ce qui est l'essentiel.

REFORMONS LE QUINTE.

Revenons au PMU, où nous avons longuement discuté de la situation du quinté. Son jeu phare est en perte de vitesse. Il est rattrapé par le jeu simple. Il se situait à 21% des enjeux en 2011. Il est descendu à 18,8% en 2016. Ce n'est point le fait du hasard. Pour les turfistes, il ne rapporte plus assez. Il n'est pas évident de trouver les cinq premiers, même dans le désordre. Dans ce dernier cas de figure, le rapport est trop petit et souvent même ridicule.

L'explication est dans la part de la somme réservée aux bonus. Elle est de 66,25% (Bonus quatre 15%, Bonus quatre sur cinq 25%, Bonus trois 26,25%.) Il ne reste donc qu'un petit tiers pour récompenser les parieurs qui ont trouvé le quinté dans l'ordre (15%) ou dans le désordre (18,75%). Ce jeu dont l'intérêt doit être de rapporter plus que les autres types de paris est donc délaissé par nombre de joueurs. Le PMU a dû le constater lui-même puisqu'il a créé le booster d'un million d'euros à partager entre les gagnants dans l'ordre. Seulement le dimanche.

L'argument du PMU est de dire que le recyclage est utile pour le quinté : les petits gains sont aussitôt réinvestis dans celui du lendemain. Sans les bonus, le chiffre d'affaires du quinté baisserait. De notre côté, nous disons qu'il diminue d'année en année et que sans une réforme, il n'y a aucune raison de penser que la chute s'arrêtera. S'il ne restait qu'un seul bonus intégré dans une part inférieure aux 66,25% actuellement mis de côté pour payer les 4, 4 sur 5 et 3, il y aura toujours du recyclage et les gagnants de l'ordre et du désordre seront mieux récompensés de leur sagacité.

Prenons l'exemple du quinté du dimanche 25 juin couru à Vincennes. Dans l'ordre, il a rapporté 714,40 euros (grâce au booster) et dans le désordre la somme ridicule de 6,20 euros ! Le bonus 4 a été payé 2,80 euros. Même somme pour le bonus 4 sur 5 et pour le bonus 3 !

Il y a à la fois une part trop importante des enjeux consacrée aux bonus et trop de bonus. Le PMU a fait l'essai d'un seul bonus avec les quatre premiers sur le e-quinté. Des parieurs s'en plaignant, il en a tiré la conclusion qu'il fallait garder les trois bonus. Pas nous. Le e-bonus unique a été payé 4,05 euros le 25 juin. Notre proposition est de porter par exemple la part réservée aux gagnants dans l'ordre et le désordre à 66% et celle du bonus à 34%, les pourcentages étant à fixer après application théorique sur les quintés déjà joués, ce qui n'est pas sorcier.

Nous avons présenté une seconde proposition. La course du quinté devrait favoriser une concentration des mises sur ce jeu phare. Il serait donc utile de supprimer plusieurs types de paris à l'exception des simples, couplés et trios sur cette course événement. Il y a actuellement plus de vingt rapports différents dans la seule course du quinté en comptant les quartés, tiercés, multis, 2 sur 4, etc. Il n'est pas étonnant qu'en se répartissant sur quantité de paris différents, les sommes jouées sur la course du quinté s'éparpillent au détriment du jeu principal. Le raisonnement du PMU est que des joueurs sont attachés à chacun des types de paris et qu'ils ne reporteraient pas automatiquement leurs mises sur le quinté. L'argument perd de sa force si l'attrait du quinté réformé devient tel que la masse des paris nouveaux engagés sur le quinté dépasse celle jouée sur des types de paris écartés de la course événement.

Le rôle de l'ANT va être, sur ce problème comme sur les autres, d'intégrer les remarques du PMU pour affiner nos propositions en espérant que le PMU fasse de même de son côté. Vos idées et

vos réflexions nous intéressent. Elles donnent une vie participative à l'ANT. Il en va ainsi de tous les sujets abordés lors de notre rendez-vous.

Le dialogue a eu lieu. Il nous appartient d'en débattre entre nous.

Les turfistes attendent d'un dialogue avec le PMU qu'il aboutisse à des réformes concrètes. L'Association Nationale des Turfistes a posé clairement le problème du quinté. Les chiffres démontrent qu'il décline. Il faut donc le réformer. Le PMU nous avait écoutés lorsque nous avions proposé qu'en l'absence de gagnant dans l'ordre, la somme prévue soit distribuée aux turfistes l'ayant coché dans le désordre. C'était le résultat du dialogue. La concertation a très bien fonctionné aussi pour l'invention du numéro complémentaire en cas de non-partant. En conclusion, reprenons ce mot d'un philosophe : « Il faut continuer pour commencer ».

ERIC HINTERMANN

Président de l'Association Nationale des Turfistes

PMU : LE PRÉSIDENT RÉPOND AUX QUESTIONS DES PARIEURS

PREMIÈRE PARTIE :

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DE L'ANT AVEC M. HÜRSTEL, PRÉSIDENT DU PMU

par Eric Blaisse, secrétaire général de l'ANT

M. Xavier Hürstel, président du PMU, a reçu mercredi 7 juin 2017 une délégation de l'ANT formée du Président, Eric Hintermann, du secrétaire général, Eric Blaisse, et du trésorier, Roland Favre, de 17 h à 19 h 15. M. Hürstel était accompagné de M. Samuel Loiseau, directeur marketing et clients, de M. Bertrand Jacob, responsable des produits hippiques, et de Mme Chloé Beauvallet, directrice des services et de la relation client.

Nous avons d'abord regretté qu'il ait été si difficile pour nous, à plusieurs reprises, d'obtenir un interlocuteur de la part du PMU lorsque nous avions des informations à demander, et nous avons souhaité que l'on nous indique une personne de référence à qui nous puissions nous adresser en cas de besoin. M. Hürstel nous a désigné Mme Beauvallet, directrice des services et de la relation client, qui était présente et qui sera donc notre interlocutrice privilégiée désormais.

Voici les sujets abordés.

Le Taux de Retour Joueur

Les turfistes le jugent insuffisant.

Réponse : M. Hürstel a confirmé qu'il a baissé de 75 à 73,6 %. Mais il ajoute que la principale cause est une modification de la fiscalité concernant le prélèvement opéré sur les enjeux.

Les joueurs professionnels

Nous rappelons les observations de la Cour des Comptes qui, dans son rapport de fin 2016, note que les joueurs professionnels qui jouent à l'étranger en masse commune avec les joueurs de France regagnent 95 % de leurs mises. Sont-ils soumis aux mêmes prélèvements que les joueurs de France ?

Réponse : Oui, ils jouent dans les mêmes conditions.

L'abondement de 3 à 5 % qui leur serait versé n'est-il pas en contradiction avec le principe même du pari mutuel et ne nuit-il pas gravement au Taux de Retour Joueur pour le joueur ordinaire ?

Réponse : Ces abondements sont versés par les opérateurs étrangers, le PMU n'a rien à voir là-dedans.

Nous reprenons l'argument des abondements en faveur des joueurs professionnels, s'agissant maintenant des joueurs de France. Dans la mesure où ces joueurs qui jouent déjà beaucoup mieux que la moyenne sont récompensés par des primes, des abondements, des sommes qui forcément viennent des enjeux de tous les parieurs réunis, ne peut-on pas dire que le PMU avantage excessivement ces parieurs au détriment des joueurs de base, qui ont donc un Taux de Retour Joueur d'autant moins grand et qui risquent, de ce fait, de se décourager ?

Réponse : Ces abondements ne dépassent jamais 3 %, dans toutes les grandes entreprises commerciales il est d'usage de récompenser les clients les plus importants, si on ne le fait pas on court le risque qu'ils aillent jouer ailleurs, avec d'autres opérateurs.

Le quinté

Les rapports du quinté ont trop diminué. Ne faut-il pas le réformer, supprimer au moins un bonus ?

Réponse : On a multiplié l'offre, c'est normal que le quinté ait un peu moins d'attrait. Quant à supprimer un bonus, on l'a fait sur l'internet, et cela n'a pas du tout eu l'effet escompté. Les parieurs semblent très attachés en fait à ces bonus.

Les types de pari par course

Nous regrettons la multiplication des types de pari par course qui, plus encore que la multiplication des courses premium, fractionne les masses et diminue les rapports.

Réponse : Nous sommes conscients du problème. Nous sommes désormais très vigilants. On ne touchera plus aux masses.

Equidia

Notre président regrette que l'ANT soit quasiment interdite d'antenne sur Equidia et qu'on n'y interroge presque jamais les turfistes.

Réponse : On interroge souvent des turfistes le matin dans la « Matinale », mais il est vrai qu'il faudrait leur faire plus de place. Quant à l'absence de l'ANT sur les plateaux d'Equidia, elle n'est aucunement due à une interdiction qui viendrait du PMU.

Les fluctuations de cote sur Equidia

Nous nous faisons l'écho de nombreuses plaintes de turfistes ne comprenant pas pourquoi les cotes baissent si souvent entre le départ et l'arrivée de la course. Nous évoquons l'hypothèse avancée par Julien Phelippon dans *Equidia Turf Club* : ne serait-pas à ce moment qu'on paierait les abondements aux gros joueurs ?

Réponse : Non, l'hypothèse formulée par Julien Phelippon est erronée. Le problème, on le connaît, 50 % des mises sont jouées dans les cinq dernières minutes (10 % dans la dernière minute), il y a un problème de transmission des mises, certaines arrivent après le départ, même si elles ont été horodatées avant le départ.

Nous montrons alors un article de Paris-Turf daté du 26 mars 2016, intitulé « Dossier Gros plan sur la variation des rapports probables au PMU dans son réseau en dur. Jeu simple gagnant : rapports

intrigants », signé Sylvain Copier. Nous y lisons : « Le PMU apporte des précisions sur le moment du départ en lui-même : *« Il faut savoir qu'il existe deux commandes. La première dite « de départ » est saisie lors du départ réel de la course afin de stopper les ventes. Une seconde commande « départ confirmé » est saisie quelques secondes plus tard lorsque le départ est validé par les juges (c'est-à-dire qu'il n'y a pas de faux départ). Cette seconde commande déclenche dans le système PMU l'arrêt des ventes et la génération des enjeux définitifs (forcément différents des derniers enjeux « provisoires » utilisés pour le dernier calcul de rapports probables avant le départ) et un ultime calcul de rapports probables est effectué. »* » Comment se fait-il qu'il y ait deux ordres successifs d'arrêt des ventes ? Pourquoi laisse-t-on des joueurs jouer après le premier arrêt ?

Réponse : Ni M. Hürstel ni aucun de ses adjoints présents ne voient à quoi correspond le « premier arrêt ». Pour eux, il n'y a qu'un arrêt des ventes, celui qui suit la validation du départ, et il est normal que l'on puisse jouer jusqu'à ce moment-là.

Les paris sportifs

Nous reprenons les arguments que nous avons toujours mis en avant contre l'entrée du PMU sur le marché des paris sportifs. Les frais de publicité colossaux qui y sont consacrés ont peu de chance de se révéler rentables. M. de Rohan-Chabot a même déclaré récemment dans *Jour de Galop* que toute la publicité que faisaient les différents opérateurs (dont le PMU) pour les paris sportifs n'avait servi finalement qu'à renforcer le succès des paris sportifs à la FDJ, c'est-à-dire qu'on fait le jeu de notre adversaire ! Au surplus, comment pourra-t-on longtemps justifier auprès des fédérations sportives que l'argent misé sur le football ou le tennis revienne aux courses de chevaux et non au football ou au tennis ? Nous ajoutons que nous ne sommes plus les seuls à dénoncer cette stratégie : Equistratis et les JPFC tiennent désormais de semblables discours.

Réponse : M. Hürstel reprend les arguments qui sont depuis 2010 ceux de la direction du PMU. Le PMU doit aller chercher les futurs clients des paris hippiques chez les clients des paris sportifs. Les paris sportifs sont bénéficiaires au PMU. Dans tous les principaux pays de jeu, les paris hippiques sont en baisse et les paris sportifs sont en hausse. On ne peut donc pas suivre d'autre stratégie que celle qui consiste à aller vers les paris sportifs.

Le respect du cheval

Notre président tient à souligner l'importance qu'a pour les turfistes et pour notre association le respect du cheval.

Réponse : Sur ce point, pas de désaccord !

L'heure de la conclusion est arrivée. M. Hürstel et ses adjoints nous ont reçus avec une grande cordialité et en ne ménageant pas le temps qu'ils nous consacraient. Sur de nombreux points, en particulier concernant les paris sportifs, le PMU campe sur ses positions et nous le regrettons. Mais le dialogue que nous avons réussi à mettre en place ne peut être que bénéfique. Le PMU a ses propres réseaux et panels de clients, mais devrait consulter plus souvent l'ANT. Cependant, nous sommes ravis d'apprendre de la bouche même du président que, d'après les 900 000 contacts clients que le PMU a par an, il apparaît que **les principales revendications des turfistes concernent au premier chef la régularité des courses, et d'autres sujets qui tiennent pareillement à cœur à l'ANT tels que la**

transparence en matière de dopage. Mais là, nous savons que nous avons beaucoup de mal à convaincre la direction des deux sociétés de courses des transformations à apporter en la matière…

DEUXIÈME PARTIE :

BILAN DE LA RENCONTRE : LE PMU CAMPE SUR SES POSITIONS

par Alain Kuntzmann, vice-président de l'ANT

Le PMU accepte le dialogue, c'est très bien, mais sur la plupart des points qui nous opposent il campe sur ses positions et ne veut pas reconnaître le bien-fondé de nos analyses. Revenons sur les réponses qui nous satisfont le moins.

Le Taux de Retour Joueur

En 2010 le Taux de Retour Joueur était de 75,2% et les prélèvements d'état de 7,5% (5,7%+1,8%).

En 2016 si le taux de prélèvement est identique à celui de 2010 (7,5% soit 5,3%+0,4% affecté à la compensation de la TVA+1,8% pour la sécurité sociale) le Taux de Retour Joueur est lui tombé à 73,2%. Entretemps en 2011 – 2012 et 2013 il y eut une baisse du taux de prélèvement à 6,4% (4,6% + 1,8% pour la sécurité sociale) pour compenser les éventuels « bouleversements » liés à l'ouverture de la concurrence sur internet. Et durant cette période, pourtant « faste », le Taux de Retour Joueur n'a déjà fait que chuter, respectivement à 75% puis 74,8% et enfin 74,2%.

Si explication il y a à propos de la baisse du Taux de Retour Joueur ce n'est pas celle fournie par M. Hürstel. Il faut donc nous fournir une autre explication.

Les joueurs professionnels qui jouent depuis l'étranger.

La réglementation impose le principe du pari mutuel pour toutes les courses de chevaux en France. Toutes les sommes jouées sur une course, qu'elles soient jouées en France ou depuis l'étranger, tombent dans une masse commune sur laquelle s'applique le taux de prélèvement officiel (taux différent selon le pari). C'est à l'issue de ce prélèvement qu'est connu le montant à partager entre les gagnants. Les joueurs étrangers sont donc, lors de cette étape, traités comme les joueurs français.

On peut ensuite connaitre ce que chaque joueur récupère sur le montant total à partager. Pour les quelques joueurs professionnels étrangers, dont les enjeux représentent plus de 60% des sommes joués depuis l'étranger (donc plus de 600 millions d'euros), leur taux de gain (ratio gain/somme jouée) tourne autour de 90 – 95%. A cela s'ajoute un abondement (3 à 5%) versé par l'opérateur étranger (« geste » commercial pratiqué également par le PMU envers les joueurs professionnels français).

La vraie question qui pourrait se poser est celle-ci : d'où provient l'argent de l'opérateur étranger qui permet cet abondement, c'est-à-dire comment est-il lui-même rémunéré ?

Il provient de la masse commune, donc de la totalité des enjeux. Le PMU reverse aux joueurs gagnants une partie dont le pourcentage est appelé Taux de Retour Joueurs (ou Parieurs). Environ 74% de la masse commune. Il reste donc 26% des enjeux appelés Produit Brut des Paris. De cette somme le PMU reverse aux opérateurs étrangers la partie correspondant au montant des enjeux qui ont transité par eux. Ceux-ci encaissent donc 26% du montant des enjeux de leurs joueurs. Sur ces montants ils payent les abondements (donc 3à 5%), leurs impôts (faibles) et leurs charges (dont la rémunération du PMU). Le solde représente un pourcentage très appréciable et, pour peu que joueurs professionnels étrangers et opérateur(s) par le(s)quel(s) transitent leurs paris, « pactisent », l'opération globale est très rentable.

Les abondements versés aux « gros » joueurs de France

Lorsque de tels abondements proviennent de la poche de l'opérateur, ce qui serait d'office le cas si la cote fixe était pratiquée, ils sont parfaitement acceptables et parfaitement acceptés. Mais si le PMU prélève ces abondements sur la masse à partager, ce qui semble le cas pour ceux versés aux « gros » joueurs français, cette pratique est alors contraire au principe du pari mutuel. Elle devient dès lors difficilement acceptable et difficilement acceptée.
Il n'est pas déraisonnable de vouloir récompenser ses plus gros contributeurs. Mais le coût de ces « récompenses », qui pourraient d'ailleurs ne pas être uniquement financières, doit se déduire exclusivement du produit brut des jeux et intégrer le poste de charges du PMU, et donc ne pas impacter directement le taux de retour aux joueurs.

Le quinté

Faire un peu d'histoire est quelquefois utile. Le tiercé, créé en 1954, connut très rapidement un large succès populaire et lança la dynamique du PMU. Ce succès était dû à l'espérance de gains élevés. Les turfistes traditionnels s'y adonnèrent fort logiquement, mais ce fut surtout l'engouement de toute une partie de la population qui consolida son succès. Plusieurs millions de personnes jouaient chaque dimanche et uniquement au tiercé. Lorsque ce jeu devint quotidien, puis que l'espérance d'un gain substantiel disparut sous l'avalanche des rapports possibles, toute cette clientèle « s'enfuit » et retrouva dans le loto de la FDJ les ingrédients qui lui plaisaient. Les enjeux du tiercé-quarté- quinté baissèrent rapidement et ceux de la FDJ s'envolèrent.

L'arrivée d'Internet comme outil d'enregistrement de paris permit un nouveau développement de l'offre de jeux, principalement poker et paris sportifs. Les enjeux hippiques y stagnèrent rapidement et surtout ne furent, et ne sont toujours, que ceux des turfistes réguliers. Pas ceux des joueurs occasionnels qui étaient la principale source des enjeux du tiercé. Modifier l'offre sur Internet en supprimant tout ou partie des bonus du e-quinté ne pouvait donc avoir aucun effet positif, car ne touchant pas cette clientèle occasionnelle. Seule une offre modifiée du quinté proposée dans les points de vente traditionnels au rythme d'un évènement hebdomadaire et assurant un gain élevé (type « le quinté or ») pourrait faire revenir cette typologie particulière de joueurs. La réponse du PMU à notre question semble donc inappropriée.

Les paris sportifs

Il n'est pas raisonnable de la part du Président Directeur Général du PMU de soutenir ouvertement que les paris sportifs sont bénéficiaires au PMU. Les paris hippiques le sont, les paris sportifs et le poker sont déficitaires. De simples calculs à partir des données globales de l'ARJEL recoupées avec les

(rares) données du PMU sur leurs propres chiffres suffisent pour arriver à cette conclusion. Maintenant si les sociétés mères veulent nous prouver que le responsable de leur GIE dit vrai, il leur suffit de publier les données fournies par le PMU pour leur bilan respectif.
En effet le résultat net des activités hippiques online du PMU (donc des enjeux hippiques enregistrés via Internet) est réparti entre les sociétés mères au prorata des enjeux respectifs sur les courses de galop ou de trot (par exemple si les courses de trot représentent sur Internet 55% des enjeux le Trot recevra 55% du résultat net issu du PMU sur son activité hippique via Internet). Par contre, ni France Galop ni le Trot n'intervenant dans les activités sportives ou dans le poker, le résultat net du PMU sur ces deux activités est tout à fait logiquement réparti à part égale entre les deux sociétés mères. Chaque activité doit donc avoir un compte de résultat détaillé pour pouvoir procéder à ces répartitions. Nous attendons donc officiellement la publication de ces documents.

Les fluctuations de cotes sur Equidia

Il faudrait que sur Equidia le bandeau affichant les cotes reste en place après le départ de la course jusqu'à ce que les cotes définitives soient affichées. Celles-ci devant être calculées moins de 30 secondes après le départ de chaque course, elles seraient systématiquement affichées avant l'arrivée.

AU FIL DE L'ACTUALITÉ HIPPIQUE

1 L'ANT invitée d'EQUISTRATIS

par Alain Kuntzmann

Le 3 mai l'association Equistratis organisait une conférence-débat sur l'hippodrome d'Alençon, accueillie par Alain Roussel le Président de la société de courses d'Alençon. Représentée par son Vice-Président Alain Kuntzmann, l'ANT était l'invitée de cette manifestation animée par Jacques Carles, Délégué Général d'Equistratis. Pour rappel cette association, créée fin 2016, a pour but de diffuser des idées innovantes et élaborer des propositions concrètes pour le développement de la filière équine. Jouant le rôle de plateforme de sensibilisation dans la perspective de stimuler les énergies et de conduire le changement, ses responsables ont souhaité associer à leurs réflexions les turfistes représentés par notre association. Une centaine de personnes assistait à cette conférence à laquelle s'étaient joints entres autres quelques membres du Conseil d'Administration d'Equistratis, Anne Marie Poirier, Donatien Sourdeau de Beauregard, Pierre Belloche, Sylvain Roger, Thierry Duvaldestin et Pierre Joseph Goetz. Thème de cette conférence : *Comment sortir la filière hippique de la crise qu'elle traverse ?* La dégradation de la rentabilité du PMU (qui remplace des enjeux à bonne rentabilité par des enjeux à plus faible rentabilité en développant sans contrôle son activité export), son absence d'évaluation de l'impact des nouveaux jeux sur ses résultats, les déficits chroniques des sociétés mères, un certain désengagement de l'Etat, ont été cités parmi les causes de cette crise. L'incapacité des deux actionnaires, France Galop et le Trot, à donner à leur GIE des objectifs stratégiques et financiers précis est un facteur clé de la trop grande indépendance du PMU dans sa gestion. Dès lors Equistratis propose de donner à la filière hippique une structure de pilotage unique, en la personne d'un vrai patron. Cette structure coordonnerait les actions entre le PMU, France Galop et le Trot, les sociétés de courses, et les professionnels. Elle assurerait un contrôle de gestion global au niveau de la filière avec pour objectif principal de restaurer sa rentabilité.

Pour sa part l'ANT a présenté ses actions passées et présentes. Elle a rappelé son combat actuel pour supprimer l'opacité de la lutte antidopage et assurer la régularité des courses non seulement en France mais aussi dans tous les pays ou le PMU organise la prise de paris pour les turfistes français. Elle a montré combien la trop grande quantité de courses et de jeux différents sur une même course amenait la dilution des enjeux et, combinée à une baisse du taux de retour aux joueurs pour compenser l'augmentation des charges du PMU, baissait les rapports et décourageait les turfistes traditionnels.

Les nombreuses questions posées par l'assistance sur la réintroduction des courses dans le paysage médiatique, la désertification des hippodromes, la nécessaire refonte des programmes, la relance intelligente des paris hippiques, ont souligné combien les objectifs d'Equistratis et de l'ANT étaient convergents.

Cette réunion doit préluder à une concertation plus approfondie de notre association avec les animateurs d'Equistratis. Une telle concertation ne peut en effet qu'être bénéfique pour les turfistes et en même temps pour toute la filière hippique.

2 Mai-juin 2017
Les bons points et les mauvais points de l'actualité hippique

par Eric Blaisse

Les mauvais points

LES PARISIENS PRIVÉS DE COURSES LE JOUR DE L'ASCENSION

Comme chaque année depuis que, du temps de Jean-Luc Lagardère, a été mise en place la décentralisation des courses, la direction de France Galop et celle du Trot ne remettent pas en cause le privilège qui a été accordé à l'époque à la société des courses de Lyon qui demandait qu'en face des courses au galop à Lyon, le jour de l'Ascension, il n'y ait pas de concurrence parisienne. A l'heure du fameux "marketing commun" des sociétés de courses, n'est-il pas temps de revenir sur cette "féodalité" accordée à la société de Lyon en rendant aux Parisiens ce jour-là une journée de courses, par exemple au trot à Vincennes ?

NOUVELLE ERREUR DES JUGES AUX ALLURES A VINCENNES : LES PARIEURS SONT LÉSÉS UNE FOIS DE PLUS !

Dans le Prix Tyché, mardi soir, les juges aux allures, en disqualifiant dans le dernier tournant le 9 ESTUPENDO (jockey : Mathieu Daougabel), se trompent de jockey et annoncent par erreur que c'est le jockey Guillaume Martin qui est disqualifié avec lui. Du coup celui-ci cesse de soutenir son cheval et ne termine que 5e alors qu'il pouvait être mieux classé ! Les parieurs qui ont misé sur lui ne sont pas remboursés... Comme l'écrit Paris-Turf, les turfistes sont une nouvelle fois les "dindons de la farce" ! L'Association Nationale des Turfistes demande une fois de plus que lorsqu'il y a de telles erreurs les parieurs lésés soient remboursés et les juges fautifs sanctionnés.

Les bons points

FEMMES JOCKEYS : EN BONNE VOIE

Il n'est pas facile de faire évoluer les mentalités en quelques semaines, mais la réforme souhaitée par l'ANT et mise en œuvre par France Galop depuis le 1er mars commence à porter ses fruits. Edouard de Rothschild, qui a pesé de tout son poids pour faire adopter le principe de la décharge, se réjouit, dans le supplément de Paris-Turf du 17 juin 2017, que la France joue un rôle de « précurseur » en la matière. Jean-Pierre Colombu, le vice-président de France Galop, note que l'effet s'est fait sentir dès les deux premiers mois : « Les femmes ont monté 40 % de courses en plus par rapport à l'an dernier », dit-il.

Ainsi, à Wissembourg, le 18 juin, Zoé Pfeil, Stéphanie Hofer et Pauline Dominois ont fait honneur à la nouvelle réglementation en remportant trois courses de suite alors que dans ces trois courses elles concouraient avec les hommes. Paris-Turf a noté récemment que les carrières de Nathalie Desoutter et de Delphine Santiago ont été relancées grâce à la décharge. On n'arrête plus Delphine Santiago, qui a déjà engrangé 23 succès en 2017, et qui vient de réaliser deux coups de trois en deux semaines en Corse. Les carrières de Maryline Eon et de Pauline Dominois aussi ont été relancées. Maryline Eon a disputé le Prix de Diane, terminant 8e. André Fabre a engagé à son service Pauline Dominois, pour profiter de sa décharge, et l'on attend avec impatience sa première victoire pour son nouveau patron. Rappelons que Pauline avait remporté en 2016 le premier quinté réservé aux femmes jockeys.

Cela dit, les choses n'avancent pas assez vite, car la réforme est incomplète. On peut regretter que l'octroi de la décharge ait été refusé dans les quintés et dans les courses de groupe. Pour que les choses évoluent plus rapidement, il faudrait également multiplier les courses réservées aux femmes jockeys, comme l'avait demandé l'ANT (il n'y en a actuellement que quelques dizaines sur plusieurs milliers). Et, dans ces courses réservées aux femmes jockeys, il faudrait cibler plus particulièrement les courses d'apprentis, comme l'avait demandé l'Association des Propriétaires d'Ile-de-France, pour encourager les propriétaires et les entraîneurs à donner plus tôt leur confiance aux jeunes filles.

LES ENJEUX PASSÉS AU CRIBLE

par Alain Kuntzmann

ARJEL (Autorité de Régulation des Jeux en Ligne)
Analyse des données du premier trimestre 2017

*(Les **Comptes Joueurs Actifs (CJA)** sont les comptes des joueurs ayant engagé au moins une action de jeu sur la période indiquée. Le **Produit Brut des Jeux (PBJ)** est la différence entre les mises des joueurs et les gains versés par les opérateurs. Il correspond au chiffre d'affaires des opérateurs. **Le Taux de Retour aux Joueurs (TRJ)** peut se définir comme la partie des mises restituée aux joueurs par les opérateurs sur une période de temps donnée.)*

		T1 2016	T1 2017	évolution
Paris sportifs	CJA/ semaine	272 000	341 000	25%
	Mises en m€	516	633	23%
	Produit Brut des Jeux en m€	82	94	16%
	TRJ (avant bonus)	84,2%	85,1%	
	Bonus distribués en m€	12,4	12,8	4%
	TRJ (après bonus)	86,6%	87,1%	
Paris hippiques	CJA/ semaine	149 000	142 000	-5%
	Mises en m€	247	246	-1%
	Produit Brut des Jeux en m€	63	61	-4%
	TRJ (avant bonus)	74,5%	75,3%	
	Bonus distribués en m€	8,7	4,2	-52%
	TRJ (après bonus)	78%	76,9%	
Poker	CJA/ semaine	257 000	255 000	-1%
	Mises en m€	1453	1442	-1%
	Produit Brut des Jeux en m€	62	64	3%
	TRJ (avant bonus)	95,7%	95,6%	
	Bonus distribués en m€	13	16,5	27%
	TRJ (après bonus)	96,6%	96,7%	

Paris sportifs

Nouvelle progression (+23%) durant le 1er trimestre 2017 avec 633 millions d'euros (m€) d'enjeux. Pour rappel le montant engagé en paris sportifs sur l'ensemble de l'année 2011 était de 592 m€. Cette croissance est portée par l'augmentation de la population de parieurs sportifs (le nombre de comptes joueurs actifs par semaine passe de 272 000 à 341 000 soit +25%).

Le Produit Brut des Jeux des 12 opérateurs agréés ne progresse que de +16%, ce qui s'explique par la hausse du taux de retour aux joueurs qui s'élève après bonus à 87,1%. Rappelons que le taux de retour aux joueurs sur l'ensemble de l'année ne doit pas dépasser le seuil de 85%.

Les opérateurs ont cherché à limiter la distribution de bonus dans l'activité, comme l'atteste la baisse de la part de ces bonus sur les mises de 2,4% au T1 2016 à 2,0% au T1 2017.

La redevance relative au droit aux paris reversée par les opérateurs aux organisateurs de compétitions progresse de 27% et s'élève à 1,4 million d'euros. Cet accroissement résulte de l'augmentation des mises engagées sur des compétitions se déroulant en France.

Paris hippiques

A 246 m€ baisse modérée (1%) au terme de ce 1er trimestre 2017. Pour rappel la diminution des mises enregistrée sur l'ensemble de l'année 2016 était de 9%. Cette décroissance est principalement liée à la baisse du nombre de joueurs actifs par semaine qui passe de 149 000 à 142 000 (-5%). Ce recul se produit par conséquent à un rythme plus rapide que celui des enjeux du trimestre. Par ailleurs, le Produit Brut des Jeux de l'activité recule de 4 % au profit du Taux de Retour Joueur qui gagne 0,8 point. Ce gain est toutefois annulé par la forte régression des bonus distribués. Malgré le recul des enjeux du trimestre, les prélèvements obligatoires issus de l'activité augmentent de 1% suite au relèvement au 1er janvier 2017 du taux de la redevance due par les opérateurs agréés de paris hippiques en ligne.
Comme en paris sportifs, les opérateurs ont réduit leurs offres commerciales. Cela se traduit par un abaissement très prononcé de 52% des bonus distribués aux parieurs.

Sur l'ensemble du trimestre, les parieurs hippiques ont engagé 60% des mises sur les épreuves de trot et 40% sur les épreuves de galop, le calendrier des courses hippiques du trimestre étant plus fourni en épreuves de trot.

Evolution de la population de comptes joueurs actifs (CJA)

	T1 2016	T1 2017	évolution
Global	1 352 000	1 486 000	10%
Paris sportifs	742 000	908 000	22%
Paris hippiques	312 000	308 000	-1%
Poker	573 000	589 000	3%

Au cours du trimestre 1,486 million de joueurs (+ 10% par rapport au T1 2016) ont joué à au moins une des activités de jeux en ligne sur un site agréé. Cette augmentation s'explique principalement par la croissance de la population de parieurs sportifs (+22%).Ici encore le secteur des paris hippiques est le seul pan d'activité en ligne qui enregistre une diminution du nombre de joueurs actifs sur le trimestre (-1%) à périodes comparables.

Sur l'ensemble du trimestre, près de 545 000 joueurs ont procédé à une ouverture de compte sur l'un des sites agréés contre 464 000 l'an passé sur la période.

Répartition des CJA par activité

3 opérateurs proposent les 3 activités en ligne
7 opérateurs proposent 2 activités en ligne
4 opérateurs sont présents dans une seule activité.

79% des joueurs de jeux en ligne ont été actifs sur une seule activité chez un même opérateur contre 21% cumulant deux ou trois activités. Les comptes joueurs actifs exclusivement en paris hippiques représentent 12% de la population totale de joueurs en ligne.

Les comptes joueurs actifs cumulant paris hippiques + autre(s) activité(s) ne représentent que 8% de la population totale de joueurs en ligne. Les paris hippiques restent une activité isolée sur le net.

Répartition des CJA par tranche d'âge

L'afflux de jeunes joueurs est fortement contributrice de l'augmentation de 10% du nombre de joueurs actifs du trimestre. C'est dans le secteur des paris sportifs que l'on retrouve la représentation de jeunes joueurs la plus élevée avec 68% des joueurs ayant moins de 35 ans contre 5% pour les paris hippiques. Secteur des paris hippiques qui contraste donc avec les autres activités, 36% des parieurs hippiques étant âgés de plus de 55 ans.

Evolution du nombre de CJA hors France

A période comparable de 2016, seule l'activité des paris sportifs enregistre une augmentation du nombre de joueurs basés hors de France. Avec 772 comptes actifs le secteur des paris hippiques perd près d'une centaine de joueurs basés hors France.

Comportements de jeu Paris hippiques

La répartition de la population de parieurs hippiques évolue notablement avec l'augmentation de 3 points de la proportion de parieurs ayant engagé moins de 30 euros sur le trimestre. Ce segment de joueurs représente 28% des parieurs hippiques. Cette évolution se fait au détriment des joueurs ayant engagé plus de 30 euros ce 1er trimestre 2017. Elle révèle un comportement de réduction du budget alloué sur l'activité qui se manifeste depuis plusieurs trimestres.
Les 10% des joueurs ayant engagé le plus de mises ont généré près de 72% des mises.

Répartition des joueurs par terminaux de connexion utilisés

Les usages de jeu sur téléphones et tablettes se développent. L'inégale répartition des mises générées par terminal de connexion selon l'activité s'explique par deux raisons principales :

- les caractéristiques des populations des joueurs, notamment l'âge
- les mécanismes de jeux différents rendant la pratique plus aisée sur un support selon l'offre.

Avec 65% des enjeux générés sur supports mobiles, l'activité des paris sportifs portée par une population de jeunes joueurs demeure la seule activité de jeux en ligne dans laquelle les mises engagées sur supports mobiles sont plus importantes que celles générées sur ordinateurs. En paris hippiques 66% des mises sont joués depuis un ordinateur.

Dépenses marketing médias (Télévision, Radio, Presse, Affichage et Internet) des opérateurs agréés

Plus de 50 millions d'euros ont été dépensés par les opérateurs agréés au premier trimestre 2017, soit près de 15% de plus qu'au premier trimestre 2016.

CHRONIQUE DE LA RÉGULARITÉ DES COURSES

LES CHEVAUX DES PRÉSIDENTS SONT-ILS AU-DESSUS DES LOIS ?

1 CANDIDE, le cheval du président Edouard de Rothschild : est-il normal qu'il « se prépare » en course ?

CANDIDE est un très bon cheval appartenant à Edouard de Rothschild, sous les couleurs duquel, entraîné par André Fabre, il est resté invaincu à l'âge de deux ans, gagnant le Prix Thomas Bryon. En revanche, en deux tentatives à l'âge de trois ans, il n'est pas arrivé à se placer.

Après six mois d'absence, le voilà qui réapparaît en obstacle, sous l'entraînement de Guillaume Macaire, toujours pour la casaque Rothschild, le 14 mars 2017, à Fontainebleau, monté par Bertrand Lestrade. Il a 4 ans. Il a été castré en septembre. Il part « écrasé d'argent » à à peine plus d'égalité (12/10). Comment pourrait-il en être autrement avec un cheval de cette qualité en plat, sous cet entraînement, sous cette casaque ? Dès le départ, cependant, Lestrade place son cheval en dernière position du peloton. Pendant presque trois kilomètres, il ne s'intéresse absolument pas à la course, se bornant à bien faire sauter son cheval, toujours à l'arrière du peloton, à une cinquantaine de mètres de la tête. Ce n'est qu'à l'amorce du dernier tournant qu'il effectue un léger rapproché, gagnant quelques rangs. Mais à aucun moment, dans la ligne droite, il ne pousse son cheval pour tenter de participer à l'arrivée. CANDIDE termine 8^{e} sur 12, à dix-sept longueurs du premier. Ne serait-il pas fait pour l'obstacle ? Pas du tout !

Le 31 mars, à Bordeaux, il part en tête et gagne très facilement. Un mois plus tard, à Compiègne, il part en tête et gagne très facilement. C'est ensuite le Prix Questarabad, à Auteuil, un beau groupe III : il part en tête, prend 50 m d'avance, puis se fait rattraper à l'approche du poteau par un compagnon d'écurie et termine second.

Moralité : on peut comprendre que pour les débuts en obstacle de ce cheval qui avait été éloigné de la compétition pendant six mois on ait demandé au jockey de ne pas se montrer trop dur avec lui. Mais de là à accepter de participer à une parodie de course, à 50 m de la tête, alors que dix-sept jours plus tard il prend la tête pour ne plus la lâcher et court encore magnifiquement les deux fois suivantes, il y a là une façon de considérer le public, ou plutôt de lui manquer de considération, qui nous semble bien regrettable, surtout de la part d'un cheval qui porte une aussi prestigieuse casaque sur le dos. Est-il besoin de dire qu'en aucun cas les courses « premium » ne doivent servir de courses « école » ? Guillaume Macaire ne peut-il pas préparer à la maison un tel cheval ? A qui le fera-t-on croire ? Les parieurs qui ont misé de très fortes sommes sur ce cheval, en croyant qu'ils pouvaient faire confiance à son entraîneur et à son propriétaire, ne peuvent-ils pas à bon droit se sentir floués ? Nous partageons leur amertume.

2 KENDEMAI, le cheval de l'ancien président Bertrand Bélinguier : pourquoi les commissaires ne l'ont-ils pas rétrogradé ?

Mardi 9 mai à Bordeaux, dans le quinté, KENDEMAI se retrouve à l'arrière-garde à l'entrée de la ligne droite et n'a pas le passage. Son jockey Christophe Soumillon force alors le passage en allant chercher l'ouverture sur sa gauche, balayant la piste de façon spectaculaire sur toute sa largeur, et gênant fortement DE BON ALOI et GOOD SMASH qui vont terminer quand même 5e et 6e. En particulier, on

voit que le jockey de DE BON ALOI est obligé de stopper net son cheval en pleine progression pour éviter l'accident. On est donc pleinement dans le cas de figure de la "gêne déterminante", celle qui "empêche un cheval d'obtenir un meilleur classement". KENDEMAI devait donc être rétrogradé derrière DE BON ALOI et GOOD SMASH. Pourquoi n'a-t-on pas appliqué le règlement ? Parce que KENDEMAI appartient à M. Bélinguier, l'ancien président de France Galop ? Y aurait-il « deux poids, deux mesures » en matière de justice hippique ? L'Association Nationale des Turfistes déplore une fois de plus que les commissaires ne respectent pas davantage le code des courses qu'ils sont censés appliquer.

Eric Blaisse, secrétaire général de l'*Association Nationale des Turfistes*.

L'ANT À TRAVERS LA PRESSE

Point de vue d'Eric Hintermann publié dans *Paris-Turf* du 8 mai 2017

À SAVOIR

La position de l'ANT sur le "Simple Jackpot"

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la nouveauté du PMU, le "Simple Jackpot" ne laisse pas vraiment indifférent, entre les parieurs qui fustigent, une nouvelle fois, l'implication de la notion de hasard dans l'univers des paris hippiques, et ceux qui y voit une manière de recréer de l'animation. L'Association Nationale des Turfistes a fait parvenir à notre rédaction le communiqué suivant, mettant l'accent, à ses yeux, sur trois inconvénients. *"La mise de base passe de 1,5 € à 2 €, 50 centimes étant affectés à un fond séparé pour financer le jackpot, et le joueur peut toucher moins de sa mise s'il s'agit d'un grand favori. Enfin, il y a une chance sur 25.000 d'avoir le coefficient multiplicateur de 1.000 qui relève du hasard. Espérons que les jeux simples gagnants et placés, sans jackpot, qui sont la forme de pari turfiste par excellence sans numéro-loto, bénéficieront de l'intérêt suscité par l'annonce de cette nouvelle offre."* ■ S. C.

COMMUNIQUÉ de l'Association Nationale des Turfistes sur l'interdiction d'antenne d'Equistratis sur Equidia

ASSOCIATION NATIONALE DES TURFISTES

Association sans but lucratif régie par la loi de 1901

48 rue Foucher-Lepelletier
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

Président Eric Hintermann, Vice-président Alain Kuntzmann
Secrétaire général Eric Blaisse, Trésorier Roland Favre

Contact par mail : associationturfistes@yahoo.fr
Site internet : www.associationturfistes.fr
Page Facebook : https://www.facebook.com/associationturfistes/

DECLARATION SUR L'INTERDICTION D'EQUIDIA.

L'Association Nationale des Turfistes qui est elle aussi interdite d'antenne sur Equidia apporte son entier soutien à Equistratis. La chaîne des courses, en refusant à la soviétique la liberté d'expression, se situe en dehors de la démocratie française et nuit à la recherche de solutions pour sortir les courses de la crise actuelle ce qui est l'objectif de l'Association et d'Equistratis.

ERIC HINTERMANN, Président de l'Association Nationale des Turfistes

Dopage :

Patrick Lanabère réclame plus de transparence dans les procédures de contrôle, comme l'Association Nationale des Turfistes ne cesse de le demander également (article publié dans *Le Veinard* du samedi 25 juin 2017)

LIBRE OPINION

DOPAGE : SCANDINAVIE ET FRANCE PAS SUR LA MÊME PLANÈTE

Comme l'illustre parfaitement le dessin de la semaine de Joyeux, le tribunal des sports norvégien, pour sa section hippique, a rendu publique la sanction concernant les cas positifs au Cobalt de Fabrice Souloy l'an passé. La sanction est lourde : 15 ans de suspension et 52.000 euros d'amende suite à la présence, à des doses jugées inexplicables naturellement sur YOUR HIGHNESS (1re), UN MEC D'HÉRIPRÉ (3e) et LIONEL (6e) à Oslo et TIMONE EK dans une autre épreuve qu'il avait remporté. On le voit, une sanction sans commune mesure avec celle de la France (LOVER FACE contrôlé positif à Cabourg): un an. Fabrice Souloy a deux semaines, après l'annonce, pour faire appel.

Sur un plan général, concernant les affaires de dopage, j'ai tenté à plusieurs reprises de mettre en évidence le manque de transparence de la procédure en France. Les deux points noirs étant deux conséquences d'un système qui tourne en circuit fermé complet. Ainsi, le Laboratoire des Courses Hippiques (LCH) appartient aux sociétés de courses, premier élément qui démontre un problème de juge et partie étant donné que nombre de socios-professionnels, au trot notamment, font partie des institutions via les Comités. L'autre fait marquant vient du fait que lorsqu'un contrôle est positif, aucune structure indépendante n'est informée, puisque la procédure consiste à avertir la Fédération Nationale des Courses Hippiques (FNCH), donc le haut de la pyramide formée par la SECF (devenue Le Trot) et France Galop.

À une demande pressante et précise de l'Association Nationale des Turfistes, les sociétés de courses ont même apporté une réponse "stupéfiante" : «*Vous proposez que l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) redéfinisse le cahier des charges du contrôle anti-dopage mais l'AFLD n'a pas dans son objet d'intervenir au sein des courses hippiques qui ne sont pas un sport sous la tutelle du Ministère des Sports…* »

La question est : pourquoi pas ? Trop peur des conséquences ?

Cela fait des années que je demande, ainsi que deux associations de parieurs (l'ANT et le MDP) que la police soit saisie d'une plainte en cas de prélèvement positif. Mais les sociétés de courses s'y refusent ! Que craignent-elles ? Un scandale à la hauteur de celui qui a secoué le cyclisme il y a quelques années ? Pourtant, si le milieu du vélo a plus ou moins été nettoyé des tricheurs, c'est, ne l'oublions pas, en raison de cet ordre de procédure réclamé vainement aux courses. En effet, à l'issue d'un contrôle positif, la police est immédiatement saisie et cela entraîne enquête, filature, perquisitions, etc… Ce qui permet de trouver et éventuellement démanteler un trafic de produits interdits.

Rien de tout cela n'est possible en matière hippique puisqu'en cas de contrôle positif, on suspend, on met une amende, mais on ne fait aucune enquête en profondeur pour faire cesser les pratiques des tricheurs. On permet même aux écuries de continuer à fonctionner en effectuant un tour de passe-passe dans la colonne entraîneur, alors que tout le monde sait que le professionnel "sanctionné" continue d'œuvrer dans l'anonymat, grâce, au mieux, à un assistant entraîneur, au pire, à un prête nom !

RENDEZ-VOUS AU PROCHAIN NUMÉRO

La *« Lettre aux adhérents »* est envoyée par voie numérique, elle paraît tous les deux mois, le premier lundi du mois.

Le prochain numéro de la « *Lettre aux adhérents »* (n° 55) est prévu pour être diffusé par mail le lundi 4 septembre 2017.

N'hésitez pas à nous faire parvenir d'ici là vos réactions ou vos contributions au débat. La rubrique « NOS ADHÉRENTS ONT LA PAROLE » accueillera avec plaisir vos articles.

REJOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK

Rejoignez-nous sur Facebook, venez en toute liberté réagir à l'actualité, exprimer votre avis et échanger avec d'autres turfistes. Notre page « Association Nationale des Turfistes » compte ***plus de 2500 abonnés****. Venez grossir leur nombre et discuter avec eux !*

ASPECTS PRATIQUES :

Facebook est disponible sur l'INTERNET, depuis un ordinateur ou un Smartphone, à l'adresse : https://www.facebook.com/associationturfistes.

Même si vous n'êtes pas inscrit à Facebook, vous pouvez venir sur notre page rien qu'en tapant sur Google « Association Nationale des Turfistes » : Google vous proposera notre site ANT et notre page Facebook.

Pour créer un compte Facebook, aller sur https://fr-fr.facebook.com/r.php

Pour s'inscrire, il est demandé une adresse mail : vous pouvez privilégier la création d'une adresse nouvelle (même avec pseudonyme) pour ne pas interférer avec votre adresse de tous les jours, et éviter les désagréments, publicités, etc.

ADHÉSION ET COTISATION POUR L'ANNÉE 2017

Pour ceux qui n'ont pas encore cotisé pour cette année, merci d'adhérer ou de renouveler votre adhésion à l'ANT en adressant votre cotisation à l'Association Nationale des Turfistes pour l'année 2017. Nous vous adresserons en retour votre carte d'adhérent et un reçu pour votre cotisation, et vous recevrez notre bulletin bimestriel, la *« Lettre aux adhérents »*, à chacune de ses parutions, c'est-à-dire tous les deux mois, le premier lundi du mois (janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre). Vous pouvez y participer si vous êtes adhérent en nous adressant vos contributions, nous nous ferons un plaisir de les publier.

Pour vos amis turfistes qui pourraient être intéressés par l'ANT, vous pouvez leur donner cette page à remplir s'ils veulent s'inscrire.

Souligner ou encadrer le montant voulu ; chacun choisit librement le montant de sa cotisation :

* cotisation « adhérent » 10 euros

* cotisation « soutien » 20 euros 30 euros 40 euros 50 euros ou plus =

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE (facultatif) :

ADRESSE E-MAIL (obligatoire pour bénéficier de l'envoi par mail de la *Lettre aux adhérents*) :

Merci de noter à nouveau votre ADRESSE E-MAIL pour qu'il n'y ait pas d'erreur en cas d'écriture peu lisible :

Date et signature :

Cette feuille, complétée, signée et accompagnée d'un chèque, est à envoyer à l'adresse postale de l'Association :

ASSOCIATION NATIONALE DES TURFISTES

3 rue Nungesser et Coli

94370 SUCY-EN-BRIE